

L'Agence Européenne pour l'Éducation Civique: Proposition pour sauvegarder les valeurs européennes

Sophie Pornschlegel
Susanne Zels



Source : BART MAAT / ANP / AFP

Table des matières

Résumé	3
Introduction	4
1. L'UE ne parvient pas à sauvegarder ses valeurs par l'éducation civique	4
1.1. La communauté de valeurs européenne se désintègre	4
1.2. État des lieux de la politique européenne en matière d'éducation civique	7
2. Proposition pour une Agence Européenne pour l'Éducation Civique	13
2.1. Définir l'éducation civique dans l'UE	13
2.2. But et objectifs	14
2.3. Le cadre juridique et institutionnel	15
2.4. Activités et tâches	16
2.5. Principes organisationnels et de gouvernance	19
3. Étapes vers une Agence Européenne pour l'Éducation Civique	21
Conclusion	23

BIOGRAPHIE DES AUTEURS



Sophie Pornschlegel
est analyste politique senior
au *European Policy Centre*, chef de projet
de « Connecting Europe » et
co-fondatrice de VALUES UNITE.



Susanne Zels
est co-fondatrice et directrice
de VALUES UNITE.

REMERCIEMENTS

Ce papier est une publication conjointe de l'initiative *VALUES UNITE* et du think tank *European Policy Centre*. La proposition de création d'une Agence Européenne pour l'Éducation Civique doit servir de point de départ à une discussion sur la meilleure façon de préserver les valeurs européennes et la cohésion sociale au sein de l'UE.

Ce document est basé sur des entretiens avec plus de 30 experts, universitaires et praticiens. Les auteures remercient toutes les personnes interrogées pour leur commentaires enrichissants : Hermann Josef Abs, Jan Wilhelm Ahmling, Marina Cino Pagliarello, Petr Cap, Niels Dekker, Isabelle De Costa, Carmen Descamps, Miriam Federgreen, Andrei Frank, Götz Harald Frommholz, Alban Genty, Corentin Gorin, Kris Grimonprez, Daniela Heimpele, Agnieszka Łada, Petar Markovic, Niccolò Milanese, Christoph Müller-Hofstede, Hendrik Nahr, Alexandrina Najmowicz, Pr. Dr Monika Oberle, Bartłomiej Ostrowski, Alicja Pacewicz, Dr Ronny Patz, Paulina Fröhlich, Dr Judith Rohde-Liebenau, Michèle Schilt, Jana Schubert, Julia Schütze, Boris Stamenic, Malte Steuber, Lena Strehmann, Antonella Valmorbida, Tony Venables et Nils-Eyk Zimmermann.

Le soutien que le *European Policy Centre* reçoit pour ses opérations en cours, ou spécifiquement pour ses publications, ne constitue pas une approbation de leur contenu, qui reflète uniquement les opinions des auteures. Nos partenaires ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y sont contenues.

Résumé

POURQUOI L'UE DOIT SE CONCENTRER SUR L'ÉDUCATION CIVIQUE

Les valeurs européennes, telles qu'elles sont énoncées à l'article 2 du Traité sur l'Union Européenne (TUE) et dans la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE, sont sous pression. L'UE a tenté de contrer cette tendance grâce à plusieurs mesures et instruments, dont une « boîte à outils » sur l'État de droit, des rapports annuels et un plan d'action pour la démocratie européenne. Toutefois, jusqu'à présent, les mesures prises n'ont eu que peu d'impact sur les violations des principes clés de la coopération européenne, tels que l'État de droit, la non-discrimination ou la liberté de la presse.

Cette tendance est inquiétante, notamment dans le contexte d'un mécontentement et d'une méfiance croissants à l'égard des institutions démocratiques nationales et de l'UE, et plus encore dans le sillage de la pandémie COVID-19. Si les États membres de l'UE cessent de respecter les valeurs européennes, l'UE sera confrontée à une crise de légitimité et à une crise existentielle. Les valeurs européennes sont à la fois la base de la cohésion européenne et de la cohésion sociale au sein des sociétés européennes. Sans une vision collective des valeurs fondamentales, il n'y aura pas de socle commun en vue d'une coopération future entre les gouvernements nationaux, et encore moins entre les citoyens et les institutions européennes.

Afin d'inverser cette tendance, l'UE doit avant tout investir dans les compétences démocratiques de ses citoyens. Les citoyens sont la base de la démocratie dans l'UE. Il est donc essentiel de fournir aux 446 millions de citoyens de l'UE les connaissances et les compétences nécessaires pour qu'ils s'engagent activement dans la vie politique. C'est pourquoi nous préconisons la création d'une Agence Européenne pour l'Éducation Civique.

CRÉER UNE AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉDUCATION CIVIQUE

Une Agence Européenne pour l'Éducation Civique (AEEC) viserait à améliorer l'accès à l'éducation civique et la qualité de celle-ci dans tous les États membres de l'UE, ainsi qu'à soutenir son développement à l'échelle européenne. L'Agence encouragerait une approche intégrale de l'éducation civique, s'adressant à tous les groupes d'âge, à tous les milieux ethniques et socio-économiques et à toutes les régions en Europe. Étant axée sur les besoins des citoyens, l'Agence se concentrerait sur les domaines et les acteurs qui nécessitent le plus de soutien. En outre, elle favoriserait l'utilisation de méthodes d'apprentissage innovantes et numériques, qui sont particulièrement pertinentes en raison des nouvelles exigences liées à la COVID-19. L'Agence pourrait fournir des fonds, du matériel d'apprentissage, des infrastructures numériques et renforcer les moyens des enseignants. Elle travaillerait de manière décentralisée et en étroite coopération avec les acteurs locaux et régionaux, mais resterait également neutre et indépendante des gouvernements et de l'agenda politique des institutions européennes.

La création d'une agence européenne axée sur l'éducation civique est une tâche ambitieuse. Plusieurs étapes seront nécessaires pour atteindre cet objectif, car ce projet a peu de chances d'être réalisé dans le cadre politique actuel. Les gouvernements nationaux sont réticents à s'engager dans ce type d'action, malgré des déclarations régulières en faveur d'une citoyenneté active dans l'Union. Dans un même temps, l'UE devrait investir dans la recherche et un suivi plus soutenu des politiques éducatives nationales afin de mieux comprendre l'état de l'éducation civique en Europe. L'UE pourrait également identifier les étapes nécessaires à la création d'une telle agence en lançant un projet pilote au sein du prochain Cadre Financier Pluriannuel, le budget à long-terme de l'Union.

Introduction

« L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde. »

Nelson Mandela

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de la responsabilité civique sur laquelle se reposent les dirigeants pour s'assurer du succès des mesures sanitaires mises en place. Les gouvernements appellent les citoyens à agir de manière responsable pour se protéger les uns les autres. Ils comptent aussi beaucoup sur la capacité des citoyens à distinguer les faits scientifiques des informations fallacieuses (« fake news »), contribuant ainsi aux efforts fournis pour faire face à cette crise sanitaire mondiale. Bien que l'éducation civique fasse rarement la une des journaux, elle est le fondement sur lequel les dirigeants s'appuient pour garantir la légitimité de leurs actions.

Au sein de l'Union, la gestion de la crise sanitaire et le plan de relance économique sont devenus les priorités politiques en 2020. Toutefois, la crise économique ne doit pas conduire à une réflexion à court terme ; elle risque d'entraîner une hausse du chômage en Europe, tandis que les restrictions qui continuent de s'appliquer à la vie publique pourraient conduire à une contestation populaire croissante. De telles circonstances vont mettre nos démocraties encore plus à l'épreuve.

Ce nouveau défi intervient à un moment où la violation des valeurs européennes étaient déjà l'une des priorités de l'UE. Le rapport de la Commission Européenne sur l'État de Droit, publié en septembre 2020, brosse un sombre tableau du déclin démocratique dans l'Union,

relatant de nombreuses préoccupations telles que l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté de la presse et la lutte contre la corruption. Ces failles remettent en question les bases de la coopération européenne.

Afin de préserver la démocratie, l'UE devrait se concentrer sur ce qui unit nos démocraties : ses citoyens.

Afin de préserver la démocratie, l'UE devrait se concentrer sur ce qui unit nos démocraties : ses citoyens. En fournissant aux citoyens les connaissances et les compétences nécessaires pour défendre leurs propres intérêts et le bien commun, on leur donnera les moyens de s'opposer à l'érosion démocratique. C'est pourquoi nous proposons d'investir dans l'éducation civique à une échelle bien plus importante que tout ce qui a été fait jusqu'à présent, et de fonder une Agence Européenne pour l'Éducation Civique (AEEC). Un programme européen plus ambitieux en matière d'éducation civique permettrait également d'améliorer le lien entre les responsables politiques et les citoyens. Comblant le fossé croissant entre les citoyens de l'UE et leurs dirigeants devrait être l'un des principaux objectifs de l'UE – et l'AEEC pourrait jouer un rôle crucial dans cette entreprise.¹

1. L'UE ne parvient pas à sauvegarder les valeurs européennes par l'éducation civique

1.1. LA COMMUNAUTÉ DE VALEURS EUROPÉENNE SE DÉSINTÈGRE

« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'État de droit et de respect des droits humains, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société où règnent le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Article 2 du Traité sur l'Union Européenne

Au cours de ces dernières années, l'UE n'a pas réussi à préserver les principes fondamentaux qui sous-tendent

la coopération européenne, tels que la démocratie, l'État de droit ou la protection des minorités. Le premier rapport de la Commission Européenne sur l'État de Droit et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) indépendantes signalent de nombreuses violations des valeurs européennes : En Hongrie, le gouvernement de Viktor Orbán a pris des mesures pour transformer une démocratie consolidée en un État de plus en plus autocratique², notamment par des réformes constitutionnelles, des restrictions de la liberté académique et de la liberté de la presse, la criminalisation illégale des organisations de réfugiés et des collusions sur les marchés publics. De son côté, le gouvernement polonais actuel a considérablement restreint l'indépendance du pouvoir judiciaire au cours des dernières années ; un tiers des municipalités polonaises se sont déclarées « zones libres d'idéologie LGBT ».

Cependant, la situation ne s'est pas seulement détériorée en Hongrie et en Pologne. À Malte et en Slovaquie, des journalistes sont assassinés – événements soupçonnés d'être en lien avec les autorités de l'État³. En Roumanie et en Bulgarie, la corruption au sein de nombreuses institutions publiques a conduit des milliers de citoyens à manifester contre leur gouvernement. Ces faits sont particulièrement inquiétants car ils mettent en doute une possible coopération entre États membres de l'UE. Par exemple, l'Allemagne et les Pays-Bas ont déjà refusé d'extrader des citoyens polonais dans le cadre du mandat d'arrêt européen, invoquant le manque d'indépendance du système judiciaire polonais.

Les violations de l'État de Droit et des valeurs européennes étaient donc déjà courantes avant que la crise de la COVID-19 ne frappe l'Europe. Depuis, les démocraties européennes sont devenues encore plus vulnérables. Les restrictions liées au coronavirus ont entravé les processus décisionnels de plusieurs pays européens. Par exemple, il y avait peu de contrôle parlementaire sur les mesures de santé publique mises en œuvre par l'exécutif.⁴ La qualité du débat public a également diminué, les théories de complots et les informations fallacieuses alimentent les ressentiments contre les actions des gouvernements et contre certaines minorités.⁵

Les violations de l'État de Droit et des valeurs européennes étaient donc déjà courantes avant que la crise de la COVID-19 ne frappe l'Europe.

Enfin, la société civile est également confrontée à un contexte plus difficile suite à la crise sanitaire. Les ONG risquent de souffrir financièrement de l'inévitable récession économique, tandis que les restrictions pourraient réduire davantage les espaces dans lesquels les organisations de la société civile (OSC) opèrent. Celles-ci ont du mal à maintenir leur activité, car certains gouvernements ont réduit leurs sources de financement. Les dirigeants européens ont également décidé de réduire les fonds pour la justice, les droits et les valeurs du prochain Cadre Financier Pluriannuel (CFP) lors des négociations de juillet 2020. Depuis, le Parlement européen est parvenu à augmenter cette ligne budgétaire. Néanmoins, ceci montre que le soutien à la société civile n'est pas la priorité des responsables nationaux.⁶

« L'objectif de l'Union est de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples. »

Article 3 du Traité sur l'Union Européenne

Malgré une attention croissante des dirigeants européens sur le sujet, les mécanismes visant à préserver les valeurs européennes ne sont pas suffisants. Ceci a mené plusieurs pays à subir un processus d'érosion démocratique.

ENCADRÉ 1 : DÉFINIR L'ÉDUCATION CIVIQUE

L'éducation civique vise à encourager la citoyenneté active et à transmettre des compétences telles que la réflexion critique, la tolérance et la compréhension des systèmes politiques et des contextes sociaux. Elle est dispensée dans tous les secteurs de l'éducation : formelle (par exemple dans les écoles, les centres de formation professionnelle, les établissements d'études supérieures), non formelle (au sein d'activités éducatives hors du système établi) et informelle (apprentissage dans les situations de la vie quotidienne). Si l'éducation civique est une matière à part entière dans les écoles de certains pays de l'UE, elle est répartie en diverses matières dans d'autres, telles que l'histoire, la géographie, les langues, l'éthique ou la philosophie. Dans certains États membres de l'UE, l'éducation non formelle est une pratique courante et inclut des possibilités d'apprentissage continu, tandis que dans d'autres États, l'éducation civique se déroule principalement dans le secteur formel.

L'incapacité des institutions de l'UE à faire respecter l'État de droit a été particulièrement visible lors des procédures de l'article 7 déclenchées contre la Pologne et la Hongrie en 2017 et 2018 respectivement, toutes deux bloquées au Conseil de l'Union Européenne (Conseil). Par conséquent, l'UE devrait adopter une approche préventive quant aux violations des valeurs et principes européens fondamentaux, plutôt que de se contenter de réagir à ces violations lorsqu'il est trop tard. Une possibilité serait d'investir dans les citoyens de l'UE et de développer leurs compétences démocratiques. Des citoyens bien informés et disposant de bonnes compétences civiques sont le fondement de toute démocratie.

Des citoyens bien informés et disposant de bonnes compétences civiques sont le fondement de toute démocratie.

Le traité de Maastricht de 1992 a introduit le concept de citoyenneté de l'UE, en conférant aux citoyens européens des droits supplémentaires. Ceux-ci comprennent « le droit de vote et d'éligibilité aux élections du Parlement européen et aux élections municipales, le droit à une bonne administration, le droit d'accès aux documents, le droit de saisir le médiateur européen, le droit de pétition, la liberté de circulation et de séjour, la protection diplomatique et consulaire ». ⁷ L'UE a donné à ses citoyens la possibilité de participer et de s'engager en politique, ainsi qu'un droit de vote supplémentaire aux élections européennes, mais n'a pas mis l'accent sur l'éducation civique, qui donnerait pourtant aux citoyens

les connaissances et les compétences nécessaires pour utiliser ces nouveaux droits (voir encadré 1). Jusqu'à présent, les politiques éducatives de l'UE ont été principalement axées sur l'employabilité et l'accès au marché du travail. Les politiques de l'UE ne reconnaissent pas l'importance des citoyens européens en tant que gardiens des valeurs démocratiques, même si le marché unique de l'UE repose largement sur des systèmes politiques stables et démocratiques.

Investir dans les compétences démocratiques permettrait à tous les citoyens de l'UE de participer de manière égale à la vie démocratique, mais aussi aux citoyens d'élaborer et de façonner plus activement les valeurs de l'Union Européenne. Ces valeurs ne sont jamais figées : elles évoluent avec les transformations sociales, économiques et politiques, et doivent donc être constamment pratiquées par les citoyens pour rester pertinentes et légitimes. Pour que les valeurs européennes restent adaptées aux changements sociétaux futurs, l'UE devrait donner à tous ses citoyens les moyens de participer à la vie politique.

Le développement des compétences de l'UE dans le domaine de l'éducation civique permettrait de préserver les valeurs européennes contre les violations commises par les différents gouvernements et d'améliorer le lien entre l'UE et ses citoyens, ce qui en ferait une Union plus démocratique. En effet, l'UE, en tant que système politique, est plus contestée. Lors des dernières élections européennes de 2019, bien que le taux de participation ait été relativement élevé par rapport aux années précédentes, la polarisation politique des sociétés s'est reflétée dans le résultat, avec l'entrée d'un grand nombre de populistes autoritaires au Parlement européen. En plus de ces clivages politiques, la crise sanitaire risque de créer davantage de déséquilibres régionaux, tant en termes de reprise économique que de normes démocratiques. Afin de respecter le slogan de l'UE, « Unis dans la diversité », l'UE et ses États membres devraient placer la cohésion européenne et sociale au centre de leur plans de relance post-COVID-19. Cela implique également d'investir dans les compétences démocratiques des citoyens à une échelle beaucoup plus large.

Afin de respecter le slogan de l'UE, « Unis dans la diversité », l'UE et ses États membres devraient placer la cohésion européenne et sociale au centre de leur plans de relance post-COVID-19.

En outre, l'éducation civique permet de lutter contre l'extrémisme politique et religieux, qui augmente dans de nombreux États membres européens. L'extrémisme menace les valeurs européennes fondamentales comme la

tolérance et le pluralisme, ainsi que la cohésion sociale. Les actes terroristes (tels que la récente décapitation de l'instituteur français Samuel Paty pour avoir montré des caricatures du prophète Mahomet, ou le meurtre de l'homme politique allemand Walter Lübcke par un extrémiste néonazi pour sa politique en matière d'immigration) soulignent la nécessité d'amplifier les efforts en matière d'éducation et d'empêcher les idéologies fondamentalistes, la haine et les crimes violents de se propager. L'éducation civique peut également freiner l'hostilité envers des groupes religieux ou ethniques (par exemple l'islamophobie) après des attaques terroristes, en abordant la différence entre les croyances religieuses et les enseignements extrémistes.

Enfin, l'investissement dans les compétences démocratiques peut également contribuer à faire de l'UE une Union plus apte à répondre aux défis qu'elle rencontre. Dans ce contexte, l'UE définit la résilience comme « la capacité à faire face à des chocs et à des changements structurels continus, de manière à préserver le bien-être de la société sans compromettre l'héritage des générations futures ». ⁸ Le renforcement de la capacité des citoyens à faire face à des crises telles que la pandémie COVID-19 et à des changements structurels tels que ceux liés au climat ou aux transitions numériques est essentiel pour la résilience de l'Union. Nous avons vu à quel point la compréhension des processus décisionnels démocratiques et la participation active du public sont importantes pour gérer ces transformations. Si les compétences démocratiques ne sont pas assurées, l'acceptation par le public des mesures adoptées ne peut se faire.

L'investissement dans les compétences démocratiques peut également contribuer à faire de l'UE une Union plus apte à répondre aux défis qu'elle rencontre.

La Commission Européenne a récemment publié l'Agenda européen des compétences pour la compétitivité durable, l'équité sociale et la résilience, appelant au développement de ce qui suit :

« Les compétences de la vie courante et notre capacité à nous adapter, à gérer le changement et à prendre soin les uns des autres en tant que communauté. La résilience, l'éducation aux médias, les compétences civiques, les connaissances en matière de finance, d'environnement et de santé sont essentielles dans ce contexte. Les sociétés ouvertes et démocratiques dépendent de citoyens actifs, capables de discerner les informations provenant de diverses sources, d'identifier les informations fallacieuses, de prendre des décisions en connaissance de cause, (...) et d'agir de manière responsable ». ⁹

L'éducation civique augmenterait donc l'aptitude de l'UE à faire face aux transformations et renforcerait la capacité d'adaptation des citoyens.

1.2. ÉTAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION CIVIQUE

1.2.1. L'UE n'a pas pris assez de mesures globales en matière d'éducation civique

Lors d'une consultation citoyenne à l'échelle européenne initiée en 2017, sur plus de 1000 personnes interrogées, une grande majorité a conclu que « l'éducation devrait aider les jeunes à comprendre l'importance des valeurs communes et l'Union Européenne devrait aider les États membres à accomplir cette tâche ». ¹⁰ Cependant, l'UE a des compétences limitées dans le domaine de l'éducation et de la formation. Comme défini dans l'article 165 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), l'UE « contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre les États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique ». Sur la base de cet article, une série d'initiatives de l'UE existent déjà dans le domaine de l'éducation, y compris des mécanismes de coopération politique et des instruments de financement, notamment le programme Erasmus+ visant à promouvoir la mobilité et les échanges. Cependant, l'éducation civique occupe une place minimale dans les programmes européens existants, dont l'approche a été prioritairement axée sur l'éducation et la formation pour soutenir l'aptitude à l'emploi.

Bien que les dirigeants européens se soient formellement engagés en faveur de l'éducation civique, les mesures politiques et les ressources nécessaires pour améliorer l'éducation civique font toujours défaut.

La Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination (Déclaration de Paris), signée par tous les ministres de l'éducation européens en 2015, a constitué une étape importante pour l'éducation civique au niveau de l'UE. Cet accord a été mis en place suite aux attaques terroristes de Charlie Hebdo. La Déclaration souligne le rôle essentiel de l'éducation civique, notamment pour contrer l'extrémisme et les informations fallacieuses (« *fake news* »). Les ministres ont déclaré qu'il était « urgent de coopérer et de se coordonner,

d'échanger et de faire en sorte que les meilleures idées et pratiques puissent être partagées dans toute l'Union Européenne ». ¹¹ En 2018, le Conseil a une nouvelle fois souligné l'importance de l'éducation civique pour créer et maintenir la cohésion de l'UE. ¹² Bien que les dirigeants européens se soient formellement engagés en faveur de l'éducation civique, les mesures politiques et les ressources nécessaires pour améliorer l'éducation civique font toujours défaut.

Le Conseil a déjà reconnu la pertinence d'une politique d'éducation pour la citoyenneté active et la cohésion sociale dans ses conclusions de 2009, qui ont débouché sur l'élaboration d'un Cadre stratégique pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation (ET 2020). Dans ce document, les politiques d'éducation sont considérées comme suit :

« Un investissement efficace dans le capital humain par le biais des systèmes d'éducation et de formation est une composante essentielle de la stratégie européenne visant à atteindre les niveaux élevés de croissance et d'emploi durables, fondés sur la connaissance, et qui sont au cœur de la stratégie de Lisbonne, tout en favorisant l'épanouissement personnel, la cohésion sociale et la citoyenneté active ». ¹³

Ainsi, l'un des objectifs de ce cadre est de « promouvoir l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ». ¹⁴ Des objectifs similaires peuvent également être trouvés dans d'autres cadres, tels que la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse. L'objectif y est d'« encourager et de doter les jeunes des ressources nécessaires pour devenir des citoyens actifs, des agents de solidarité et de changement positif inspirés par les valeurs de l'UE ». ¹⁵

Il existe donc déjà de multiples déclarations d'intention qui fixent des objectifs pour l'éducation civique. Cependant, la Commission Européenne n'a pas donné suite à ces intentions par des mesures politiques concrètes en matière d'éducation civique. En effet, les politiques que l'UE a adoptées sont principalement motivées par le désir de faire entrer davantage de personnes sur le marché du travail.

Les quelques initiatives et activités de l'UE en matière d'éducation civique sont également dispersées entre différents organismes, réseaux et programmes et ne reposent pas sur une stratégie commune.

► **Erasmus+** est un instrument de financement de l'UE qui est essentiel pour soutenir l'éducation en Europe. Une partie de son budget de 14,7 milliards d'euros est également destiné à promouvoir la citoyenneté active, mais uniquement pour les jeunes. Le programme finance notamment certaines activités d'éducation civique dans le cadre de son « Action clé 2 : Innovation et bonnes pratiques » et de son « Action clé 3 : Soutien à la réforme des politiques ». Par exemple, il finance les rapports Eurydice et les actions Jean Monnet comme Case4EU@School, qui visent à promouvoir la dimension européenne de l'éducation civique. ¹⁶ L'un des points essentiels de ce programme de financement est que les

agences nationales sont responsables de la sélection des projets et de la distribution des fonds. Cela signifie également que les gouvernements nationaux ont leur mot à dire dans la sélection des projets qui bénéficient d'un financement.

Dans l'ensemble, les ressources affectées à l'éducation civique dans le cadre d'Erasmus+ sont très limitées et ne permettent pas de soutenir de manière substantielle l'éducation civique au-delà de la dimension européenne. Bien que le budget d'Erasmus+ ait été augmenté par rapport au dernier CFP (2014-20) de 14,7 milliards d'euros à 23,4 milliards d'euros, ce montant est encore bien inférieur à la proposition initiale de la Commission en 2018 (30 milliards d'euros). En outre, au moment de la rédaction du présent document, on ne connaît toujours pas le montant des fonds qui seront alloués à l'éducation civique dans le cadre du nouveau programme Erasmus+.

- ▶ Grâce au Cadre stratégique pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation (ET 2020), des groupes de travail ont été créés pour aider les États membres à relever les défis auxquels sont confrontés leurs systèmes d'éducation et de formation. Ils visent à soutenir l'élaboration des politiques nationales et à offrir un forum d'échange d'expertise et de bonnes pratiques. L'un des sept groupes de travail traite du thème « valeurs communes et éducation inclusive ». Même si ce groupe couvre les questions d'éducation civique, aucun ne s'y intéresse explicitement. De plus, le mandat de ces groupes de travail a pris fin en juin 2020, ce qui signifie qu'il manque actuellement à l'UE une plateforme d'échange et de dialogue sur l'éducation civique.

Il manque actuellement à l'UE une plateforme d'échange et de dialogue sur l'éducation civique.

- ▶ La Commission Européenne prévoit de créer un **Espace européen de l'éducation** (European Education Area ou EEA) d'ici 2025, avec un ensemble de mesures comprenant de nouvelles initiatives, des investissements et une meilleure coopération entre les États membres de l'UE.¹⁷ Tout comme l'ET 2020, ce projet inclut également un objectif de « valeurs communes et d'éducation inclusive ». Bien qu'il s'agisse d'une étape bienvenue vers le renforcement des politiques éducatives de l'UE, le projet EEA ne se concentre pas sur l'éducation civique en tant que telle, et ce, même si le Conseil a reconnu que la citoyenneté active devait faire partie des politiques de l'Union. En outre, la Commission a présenté un **plan d'action en matière d'éducation numérique** en même temps que l'EEA, afin de renforcer la coopération européenne. Les

objectifs sont de « tirer les leçons de la crise COVID-19, au cours de laquelle les nouvelles technologies sont utilisées à une échelle sans précédent dans l'éducation et la formation » et de « rendre les systèmes d'éducation et de formation adaptés à l'ère numérique ».¹⁸ Toutefois, on ne sait pas exactement dans quelle mesure l'éducation civique fera partie de cette nouvelle initiative.

- ▶ Le programme « **L'Europe pour les Citoyens** » finance des projets qui contribuent à la compréhension de l'histoire, des valeurs et de la diversité de l'UE, ainsi que des projets qui encouragent les citoyens à participer et à s'engager dans la démocratie au niveau européen. Les groupes de réflexion et les organisations de la société civile européens constituent le principal groupe cible de ces subventions. Ce programme de financement est un exemple de la manière dont l'UE peut jouer un rôle opérationnel dans la promotion des valeurs européennes et de la citoyenneté active. Toutefois, il se limite à la dimension européenne de l'éducation civique et ne soutient pas le renforcement de l'accès global à l'éducation civique et de la qualité de celle-ci. En outre, son budget de 187 millions d'euros pour la période 2014-20 est relativement faible ; le programme n'a donc eu qu'un impact limité. Si le programme « Justice, droits et valeurs » dans le prochain budget européen a été porté à 1 641 milliards d'euros pour la période 2021-27, la mesure dans laquelle il inclura l'éducation civique et le montant qui sera consacré au programme qui lui succédera, « L'Europe pour les citoyens », restent flous.¹⁹

Outre les institutions européennes, le Conseil de l'Europe (CdE) est un autre acteur important dans le domaine de l'éducation civique. En 1997, les chefs d'États et de gouvernements ont décidé de lancer une initiative sur l'éducation à la citoyenneté démocratique, visant à sensibiliser les citoyens à leurs droits et responsabilités. Depuis, le CdE a mis en place le concept d'« Éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) ». En 2010, l'institution a adopté la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, qui définit les objectifs et les principes de l'ECD/EDH ainsi que des recommandations politiques pour les États membres.²⁰

La Charte reconnaît le rôle crucial des ONG, des organisations de jeunesse et d'autres parties prenantes dans l'éducation non formelle et informelle. Le CdE continue aujourd'hui encore de diriger une grande partie des efforts en matière d'éducation civique, en fournissant du matériel d'apprentissage sur l'éducation civique numérique. Le CdE est représenté dans des groupes de travail au niveau de l'UE, et un financement de l'UE est accordé à certaines activités des départements de l'éducation du CdE sur l'éducation civique. Toutefois, les États membres n'ont pas encore pleinement mis en œuvre les recommandations du CdE. Le développement de la part de l'UE d'une stratégie européenne sur l'éducation civique pourrait contribuer à dépasser la place marginale qu'elle occupe actuellement dans divers programmes et activités éducatives de l'Union.

1.2.2. Il manque des données empiriques et un suivi sur l'égalité d'accès et la qualité de l'éducation civique

Il manque à l'éducation civique européenne une analyse indépendante et approfondie ainsi qu'un suivi régulier. L'un des quatre objectifs communs de l'UE dans le cadre de l'initiative ET 2020 est d'« améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation ». ²¹ Cela devrait également être le cas pour l'éducation civique. Pour améliorer la qualité de celle-ci dans l'UE, l'Union devrait d'abord évaluer l'accès à l'éducation civique et se faire une idée plus précise de la situation.

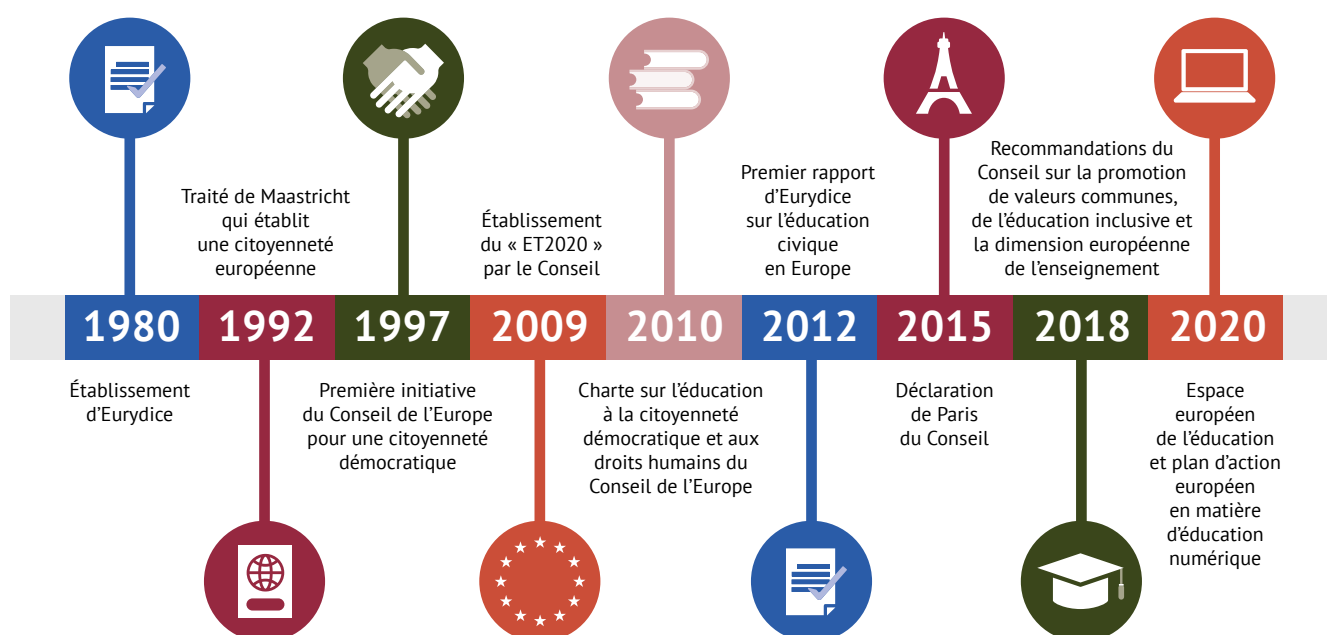
Actuellement, le réseau Eurydice couvre l'analyse de l'éducation civique dans un champ limité. Ce réseau a été créé par la Commission Européenne et les États membres dès 1980 pour soutenir la coopération européenne dans le domaine de l'éducation. Ce réseau est coordonné par l'Agence Exécutive pour l'Éducation, l'Audiovisuel et la Culture (*Education, Audiovisual and Culture Executive Agency*, ou EACEA) et fait partie du programme Erasmus+ depuis 2014. Il propose une analyse comparative des systèmes et des politiques d'éducation en Europe. Jusqu'à présent, deux rapports ont été rendus sur l'éducation civique, en 2012 et 2017. ²² Ils ont principalement analysé les politiques nationales au sein de l'éducation formelle (par exemple les programmes nationaux, la participation à la gouvernance des écoles, les critères d'évaluation et de suivi). Cependant, ces rapports n'ont pas reflété une vision plus large de l'éducation civique, notamment dans l'éducation non formelle et informelle.

De plus, les données utilisées dans les rapports d'Eurydice sont recueillies auprès des autorités éducatives nationales, qui ont généralement des liens étroits avec les gouvernements nationaux. Or, ces derniers préfèrent mettre en avant leurs succès plutôt que leurs manquements. Par ailleurs, depuis 2012, la Commission publie annuellement un Observatoire de l'Éducation et de la Formation qui compare les systèmes d'éducation et de formation dans les différents États membres. Toutefois, ce suivi ne couvre pas l'éducation civique au-delà des données et des analyses fournies par Eurydice.

En 2018, la Commission a créé un panel d'experts européens sur l'éducation et la formation, composé de 18 experts dont le rôle était de mettre en place l'initiative qui succèdera à l'actuel ET 2020. Le panel d'experts a mis l'accent sur l'inclusion et la citoyenneté et a conclu que la collecte de données fiables serait une prochaine étape importante. Les experts ont identifié un manque dans la collecte systématique de données quant à la participation aux programmes éducatifs nationaux. Ils ont donc suggéré d'encourager les États membres à collecter ces données et à mettre en place des systèmes nationaux de suivi plus généraux pour l'inclusion et la diversité. ²³ Ce groupe d'experts formait un conseil consultatif temporaire, qui a été dissous depuis. Pour une meilleure compréhension des lacunes et des besoins en matière d'éducation, et particulièrement d'éducation civique, une plateforme permanente de dialogue entre les universitaires, les praticiens et les responsables politiques devrait être mise en place.

Graph. 1

Chronologie de la politique d'éducation civique en Europe



ENCADRÉ 2 : L'AGENCE FÉDÉRALE ALLEMANDE POUR L'ÉDUCATION CIVIQUE

L'Agence Fédérale Allemande pour l'Éducation Civique est une autorité publique fédérale qui fournit des informations indépendantes sur les questions politiques à tous les résidents d'Allemagne. Elle définit l'éducation civique comme « l'éducation et l'encouragement des citoyens à participer activement à la société et au processus démocratique ». ²⁴ Ses objectifs sont de sensibiliser à la démocratie et de favoriser la participation des citoyens dans les sphères politiques et sociales. Elle a été créée en 1952 pour empêcher le rétablissement d'un régime totalitaire en Allemagne. L'Agence fournit une gamme de matériel éducatif pour les enseignants et pour un public plus large, des publications comme des magazines mensuels et des séries de livres, ainsi que des voyages d'étude pour les multiplicateurs. Elle organise également des événements sur divers sujets liés à l'histoire, à l'actualité et aux affaires internationales.

Pour une meilleure compréhension des lacunes et des besoins en matière d'éducation, et particulièrement d'éducation civique, une plateforme permanente de dialogue entre les universitaires, les praticiens et les responsables politiques devrait être mise en place.

Le peu de données disponibles indique que l'accès à l'éducation civique et la qualité de celle-ci varient considérablement à travers l'UE. Certains États membres, tels que l'Allemagne et le Luxembourg, consacrent davantage de ressources publiques à l'éducation civique, y compris dans les domaines non formels et informels. Les deux pays financent des institutions qui s'engagent pleinement à fournir une éducation civique : l'Agence Fédérale pour l'Éducation Civique (Allemagne ; voir Encadré 2) et le Centre pour l'Éducation Civique (Luxembourg). Dans d'autres États membres, les prestataires d'éducation dépendent principalement de financements de tiers ou de financements publics limités dans le temps.

Selon le rapport d'Eurydice publié en 2012, « la durée pendant laquelle l'éducation civique est enseignée en tant que matière distincte varie considérablement d'un pays à l'autre, allant de 12 ans en France à un an en Bulgarie ». ²⁵ Ceci indique que l'accès à l'éducation civique peut varier énormément dans le secteur de l'éducation formelle. Dans l'ensemble, trois approches de l'éducation civique ont été identifiées dans ce rapport : (i) l'éducation

civique en tant que matière distincte ; (ii) l'intégration de l'éducation civique dans d'autres matières, telles que l'histoire et la géographie ; et (iii) l'éducation civique en tant que matière transversale.

On constate également un manque de normes, de critères d'évaluation et de repères communs pour évaluer l'accès à l'éducation civique et la qualité de celle-ci. Les différentes approches illustrent la diversité des cultures européennes et de leurs systèmes éducatifs ; elles ne devraient donc pas être standardisées. Il est essentiel de laisser une place à la diversité pour permettre aux expériences d'apprentissage de s'adapter aux contextes historiques régionaux et nationaux et à la structure des systèmes éducatifs nationaux. Toutefois, conformément à ses objectifs éducatifs, l'UE devrait garantir l'égalité des chances en matière d'apprentissage ; des outils adéquats pour comparer et évaluer l'égalité d'accès à l'éducation civique seraient donc nécessaires.

L'UE devrait garantir l'égalité des chances en matière d'apprentissage ; des outils adéquats pour comparer et évaluer l'égalité d'accès à l'éducation civique seraient donc nécessaires.

Enfin, selon un rapport de l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement) de 2016, la plupart des élèves ont des connaissances sur l'Europe grâce à l'école. Cependant, « les possibilités d'étudier les systèmes politiques et économiques au niveau européen, les questions politiques et sociales dans les pays européens et l'intégration politique et économique entre les pays européens » varient d'un pays européen à l'autre. ²⁶ Ceci nous montre qu'il y a un manque d'informations claires sur la dimension européenne de l'éducation civique.

Dans l'ensemble, peu d'analyses sont disponibles pour pouvoir comparer la qualité de l'éducation civique des États membres de l'UE, comprendre dans quelle mesure la dimension européenne de l'éducation civique y est intégrée et identifier les obstacles à l'accès à l'éducation civique dans tous les États membres de l'UE. Un suivi plus fréquent dans les domaines de l'éducation formelle, non formelle et informelle seraient nécessaires pour évaluer l'accès à l'éducation civique et la qualité de celle-ci dans l'UE.

1.2.3. La politique de l'UE en matière d'éducation et de formation continue n'est pas suffisamment axée sur l'acquisition de compétences démocratiques

L'UE a également reconnu l'importance de l'apprentissage à l'âge adulte – qui s'effectue principalement par le

biais de l'éducation non formelle et informelle – pour promouvoir la citoyenneté active dans le cadre de l'initiative ET 2020 et des décisions du Conseil sur un nouvel agenda européen pour l'apprentissage des adultes.²⁷ L'éducation civique devrait proposer plus « de possibilités dans le domaine de l'éducation des adultes et encourager l'engagement individuel dans ce type de formations, comme moyen de renforcer l'inclusion sociale et la participation active à la société ». L'éducation civique devrait aussi développer « la culture numérique et offrir aux adultes la chance d'acquérir les compétences et des connaissances pour participer activement à la société moderne ». ²⁸

Cependant, peu de données et d'analyses sont disponibles pour savoir dans quelle mesure l'éducation civique non formelle et informelle en Europe contribue à la formation des adultes. Le nombre d'établissements d'enseignement et l'importance du financement, par les États membres, de la société civile dans son ensemble en donnent une indication très approximative. Ces chiffres indiquent des différences significatives entre les États membres en ce qui concerne l'accès à l'éducation civique non formelle et informelle. La plateforme électronique pour l'éducation et la formation des adultes, cofinancée par le programme Erasmus+, souligne la nécessité d'élargir l'accès à une éducation de qualité pour tous les citoyens grâce à des possibilités d'éducation non formelle et informelle, mais elle ne mentionne pas particulièrement l'éducation civique.²⁹

Ainsi, les efforts de l'Union en matière de formation des adultes ne sont pas suffisamment axés sur l'éducation civique.

La nouvelle stratégie européenne en matière de compétences, publiée par la Commission Européenne pour répondre à la pandémie en 2020, définit des objectifs d'apprentissage continu à atteindre d'ici 2025. Cependant, la stratégie manque de mesures pour une citoyenneté active. De telles mesures seraient pourtant nécessaires si l'on veut renforcer les démocraties européennes et l'engagement citoyen de toutes les tranches d'âge. L'UE a également créé grâce aux financements d'Erasmus+ la plateforme électronique pour l'éducation et la formation des adultes (*Electronic Platform for Adult Learning in Europe*, ou EPALE), qui est « une communauté européenne de professionnels pour la formation des adultes, multilingue et ouverte à tous, y compris des enseignants, du personnel d'orientation et de soutien, des chercheurs et des universitaires, et des responsables politiques »³⁰. Cette plateforme vise à améliorer l'accès et la qualité des formations pour adultes. Néanmoins, les compétences en matière de citoyenneté démocratique jouent malheureusement un rôle marginal. Ainsi, les efforts de l'Union en matière de formation des adultes ne sont pas suffisamment axés sur

l'éducation civique.

Les initiatives de l'UE dans le domaine de l'éducation numérique ne prennent pas en compte l'éducation civique. Alors qu'avec la transformation numérique les citoyens de l'UE ont besoin de compétences numériques, selon l'Indice de l'Économie et de la Société Numériques, seuls 58% des citoyens de l'UE possèdent des compétences numériques de base.³¹ La culture numérique est essentielle, surtout quand les informations fallacieuses et les campagnes de désinformation menacent nos systèmes démocratiques et notre cohésion sociale. La Commission Européenne l'a reconnu : le Plan d'action pour la démocratie européenne, lancé fin 2020, met l'accent sur la lutte contre la désinformation. De plus, la Commission a adopté un nouveau plan d'action en matière d'éducation numérique en septembre 2020 afin de renforcer les compétences numériques des citoyens de l'UE.

L'éducation civique devrait jouer un rôle essentiel dans les politiques de renforcement des compétences numériques des citoyens, protégeant ainsi la démocratie européenne contre les interférences et les manipulations en ligne.

L'éducation civique devrait jouer un rôle essentiel dans les politiques de renforcement des compétences numériques des citoyens, protégeant ainsi la démocratie européenne contre les interférences et les manipulations en ligne. La pandémie de COVID-19 a également souligné la nécessité d'adopter des méthodes d'apprentissage numérique dans le domaine de l'éducation civique et de proposer davantage d'enseignement à distance. Ainsi, il sera possible de soutenir des offres éducatives jusque dans les régions périphériques, où les possibilités d'apprentissage ne sont pas suffisantes. Les activités de l'UE en matière de formation pour l'éducation civique devraient donc inclure des méthodes d'enseignement numérique, et vice-versa.



RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE EUROPÉENNE RENFORCÉE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION CIVIQUE

1. L'UE pourrait élaborer une stratégie européenne globale en matière d'éducation civique, afin de dépasser le rôle marginal que cette dernière joue actuellement au niveau européen.
2. L'UE pourrait soutenir les États membres dans la mise en œuvre des recommandations du Conseil de l'Europe sur l'éducation civique.
3. L'UE pourrait assurer un suivi régulier dans les domaines de l'éducation formelle, non formelle et informelle, afin d'évaluer de manière exhaustive l'accès à l'éducation civique et la qualité de celle-ci dans tous les pays membres de l'UE.
4. L'UE pourrait investir dans des programmes de recrutement et de formation d'enseignants en matière d'éducation civique, afin d'améliorer la qualité de l'éducation civique et l'accès des élèves à celle-ci.
5. Les programmes de soutien de l'UE aux politiques nationales de formation continue pourrait inclure le développement des compétences démocratique comme critère d'obtention des financements.
6. Le renforcement des compétences civiques dans l'espace numérique devrait être un élément central des efforts de l'UE pour protéger la démocratie européenne.
7. L'UE devrait soutenir le développement des méthodes pédagogiques numériques en matière d'éducation civique et soutenir l'enseignement à distance de cette matière.

1.2.4. Les programmes de formation des enseignants en matière d'éducation civique doivent être améliorés

Le rapport Eurydice 2012 sur l'éducation civique insiste sur le fait que la formation des enseignants joue un rôle important dans l'éducation civique et qu'elle doit donc être renforcée. Les méthodes d'apprentissage par la pratique sont essentielles pour favoriser les compétences démocratiques. Les expériences et les activités pratiques devraient également renforcer l'aspect théorique et scolaire de l'éducation civique.³² La formation initiale des enseignants ainsi que les programmes de formation professionnelle devraient être consolidés pour permettre aux enseignants de mieux transmettre les programmes d'éducation civique.

En ce qui concerne l'éducation civique, le panel d'experts susmentionné a suggéré la nécessité d'« un alignement sur le cadre de référence européen pour la culture démocratique ; d'élaborer des lignes directrices ou de codes pour traiter les questions controversées

dans les salles de classe ; de garantir d'une formation initiale et d'un perfectionnement professionnel appropriés des enseignants et enfin, d'initier un débat sur la religion dans le contexte de l'éducation civique ».³³ Une mesure essentielle devrait donc consister à investir dans des programmes de formation et de renforcement des capacités des enseignants en éducation civique.

Une mesure essentielle devrait donc consister à investir dans des programmes de formation et de renforcement des capacités des enseignants en éducation civique.

2. Proposition pour la création d'une Agence Européenne pour l'Éducation Civique

Sur la base des objectifs définis par des chefs d'États et de gouvernements dans la Déclaration de Paris de 2015 et des initiatives de la Commission Européenne dans le domaine de l'éducation, notamment l'ET 2020 et l'EEA, la Commission pourrait adopter une politique plus globale en matière d'éducation civique et consacrer davantage de ressources humaines et financières à cette fin. Pour atteindre cet objectif, nous proposons la création d'une Agence Européenne pour l'Éducation Civique (*European Agency for Citizenship Education* ou EACE, en anglais).³⁴

2.1. DÉFINIR L'ÉDUCATION CIVIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE

Différents termes sont utilisés pour décrire l'éducation à une participation active en société : éducation civique, éducation à la citoyenneté, éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits humains. Ces différents termes reflètent les diverses approches des États membres en matière d'éducation civique et ne sont pas forcément utilisés de manière cohérente d'un pays à l'autre. La différence d'approche est souvent une conséquence de l'histoire et de la culture politique de chaque État membre. Le terme d'« éducation civique » a été choisi dans ce document pour des raisons pratiques, car il s'agit du terme le plus fréquemment utilisé.

La définition utilisée dans ce document de travail reflète l'approche et la compréhension du concept d'éducation civique tel que défini par la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme et par le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie (voir Encadré 1, page 5). Le Conseil de l'Europe décrit l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits humains comme suit :

a. « L'éducation civique démocratique couvre l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens d'exercer et de défendre leurs droits et leurs responsabilités démocratiques dans la société, d'apprécier la diversité et de jouer un rôle actif dans la vie démocratique, afin de promouvoir et de protéger la démocratie et la primauté du droit. »

b. « L'éducation aux droits humains concerne l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens de participer à la construction et à la défense d'une culture universelle des droits de l'homme

dans la société, afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. »³⁵

Ces descriptions servent de base pour définir l'éducation civique dans l'UE. Les conclusions du Conseil de l'UE de 2018 complètent cette définition :

« Les compétences civiques sont la capacité à agir en tant que citoyens responsables et à participer pleinement à la vie civique et sociale, en se fondant sur la compréhension des notions et structures sociales, économiques et politiques, de l'évolution de la situation mondiale et du développement durable. »³⁶

« L'éducation (dans l'UE) devrait promouvoir les compétences interculturelles, les valeurs démocratiques et le respect des droits fondamentaux, prévenir et combattre toutes les formes de discrimination et de racisme, et préparer les enfants, les jeunes et les adultes à interagir positivement avec d'autres jeunes issus d'horizons différents. »³⁷

Le concept d'éducation civique, selon l'AEEC, suivrait ces définitions. Avant tout, l'éducation civique permettrait la participation active de tous les citoyens de l'UE à la vie civique et sociale mais aussi politique, et de fournir les connaissances et les outils nécessaires pour contribuer à une Union Européenne résiliente et démocratique.

Actuellement, l'éducation civique est surtout assurée au niveau national ou régional, avec une dimension européenne très faible. C'est pourquoi l'Agence entend également promouvoir l'éducation civique à un niveau européen.

Actuellement, l'éducation civique est surtout assurée au niveau national ou régional, avec une dimension européenne très faible. C'est pourquoi l'Agence entend également promouvoir l'éducation civique à un niveau européen. Le matériel et les méthodes d'apprentissage fournis par l'AEEC devraient non seulement favoriser la compréhension des concepts sociaux, économiques, juridiques et politiques de l'État-nation, mais aussi permettre une compréhension plus large des structures de gouvernance à plusieurs niveaux de notre société mondialisée. Le développement de la dimension européenne de l'éducation civique contribuerait à une meilleure compréhension mutuelle entre les États membres de l'UE et permettrait aux citoyens de mettre en place une vision commune de l'avenir de l'UE.³⁸

2.2. BUT ET OBJECTIFS

L'objectif de l'AEEC est d'aider la Commission Européenne et les États membres de l'UE à améliorer l'éducation civique en coordonnant, en soutenant et en complétant les activités existantes de l'UE dans ce domaine. À cette fin, l'Agence se concentrerait sur trois objectifs principaux.

OBJECTIF 1 : ASSURER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'ÉDUCATION CIVIQUE

L'accès à l'éducation est un droit humain fondamental inscrit dans l'article 14 de la Charte. Promouvoir ce droit est particulièrement important, car l'égalité en éducation aboutit à une égalité des chances. Dans le cadre de l'éducation civique, il s'agit plus précisément de l'égalité des chances de participer à la vie sociale et politique. Garantir une égalité en matière d'accès à l'éducation civique permet donc de garantir aussi les droits politiques et l'inclusion sociale. Ce processus est essentiel à la cohésion sociale et à la fondation d'un système politique stable et démocratique. En améliorant l'égalité d'accès à l'éducation civique, l'AEEC contribuerait à la capacité des citoyens à participer à la vie politique et sociale, au niveau national et européen. En outre, l'accent mis par l'AEEC sur la formation continue, d'une part, et sur l'éducation civique non formelle et informelle d'autre part, permettrait d'assurer cette égalité d'accès à tous les groupes socio-économiques.

Garantir une égalité en matière d'accès à l'éducation civique permet de garantir aussi les droits politiques et l'inclusion sociale. Ce processus est essentiel à la cohésion sociale et à la fondation d'un système politique stable et démocratique.

OBJECTIF 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION CIVIQUE

L'égalité d'accès à l'éducation civique n'est qu'une première étape. L'AEEC devrait également se concentrer sur la qualité de l'éducation civique, étant donné que le niveau des acquis d'apprentissage découle inévitablement du niveau des cours proposés. Il est donc essentiel de fournir une éducation civique de haute qualité par le développement de méthodes et de matériel d'apprentissage innovants et ciblés. L'AEEC travaillerait en étroite collaboration avec les parties prenantes locales et régionales afin de proposer un renforcement de compétences et des formations qui soient adaptés à la diversité des environnements éducatifs en Europe. En



COMMENT DÉJOUER LES CRITIQUES DE L'AEEC

1. L'AEEC n'harmoniserait pas l'éducation civique. Au contraire, elle soutiendrait l'égalité d'accès à une éducation civique de qualité dans toute l'UE et renforcerait la dimension européenne de l'éducation civique.
2. L'AEEC ne définirait pas les valeurs européennes de façon directive, mais faciliterait plutôt un dialogue à l'échelle européenne sur la manière de promouvoir des valeurs communes et une citoyenneté active.
3. L'AEEC aurait une connaissance juridique solide des traités de l'UE et veillerait à ne pas interférer avec les compétences nationales.
4. Bien que l'AEEC s'inspire de l'Agence Fédérale Allemande pour l'Éducation Civique, elle ne serait pas son équivalent, et les 27 États membres de l'UE développeraient conjointement ses objectifs et ses tâches.
5. L'éducation civique n'est actuellement pas considérée comme une priorité dans le plan de relance de l'UE, alors qu'elle devrait l'être. Les gouvernements se reposent sur une bonne compréhension de la population des mesures sanitaires prises et ont besoin de citoyens qui sachent faire la différence entre une information factuelle et fallacieuse.
6. L'éducation civique est perçue sous différents angles à travers l'UE. Certains pays souhaitent éviter toute ingérence de l'État dans le secteur de l'éducation, en raison de l'expérience historique des régimes totalitaires. D'autres affirment que l'UE ne devrait pas s'immiscer dans l'éducation démocratique des citoyens. Ces arguments sont fondés mais ils empêchent l'UE de devenir une union plus démocratique et les citoyens européens d'avoir accès à une éducation civique de qualité.

plaçant la voix des apprenants et les praticiens au cœur du développement d'une éducation civique de haute qualité, l'Agence serait en mesure de permettre à un grand nombre de citoyens d'améliorer leurs connaissances, sans différenciations socio-économiques ou régionales.

Il est donc essentiel de fournir une éducation civique de haute qualité par le développement de méthodes et de matériel d'apprentissage innovants et ciblés.

OBJECTIF 3 : ENCOURAGER LES MÉTHODES D'APPRENTISSAGE INNOVANTES ET NUMÉRIQUES

Il est essentiel d'améliorer le niveau de compétences de tous les citoyens, comme la réflexion critique et une bonne connaissance des médias (numériques inclus), afin de renforcer la résilience démocratique en Europe. Dans le contexte actuel de la COVID-19, le besoin de développer les méthodes d'apprentissage numérique et à distance s'est accru, et ce besoin restera probablement important à l'avenir. L'AECC devrait donc se concentrer sur le développement et la mise en place de méthodes d'apprentissage innovantes dans le domaine du numérique, améliorer le niveau de connaissances des citoyens en matière de médias numériques et apporter au soutien aux enseignants pour l'apprentissage à distance. Ces démarches permettraient de surmonter les barrières linguistiques, de mettre en place des programmes d'apprentissage transfrontaliers et de compléter les initiatives déjà existantes de l'UE en ce sens.

2.3. LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

2.3.1. La base juridique et le mandat

L'Agence, telle que proposée, serait créée sur la base juridique de l'article 165 du TFUE. 21 autres agences européennes décentralisées ont vu le jour sur la base d'articles sectoriels du Traité.⁵⁹ L'article 165, paragraphe 1, dispose que

« L'Union contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif, ainsi que leur diversité culturelle et linguistique ».

Sur la base de ce cadre juridique, diverses activités de l'UE ont été lancées dans le domaine de l'éducation civique, telles qu'Eurydice et le programme Erasmus+.

L'AECC regrouperait les initiatives existantes, apportant en sus des ressources structurées aux compétences et tâches de l'UE. Son mandat serait défini selon plusieurs des objectifs et compétences énumérés à l'article 165, paragraphe 2, du TFUE :

1. Elle encouragerait la coopération entre les États membres grâce à un travail de coordination, en « promouvant la coopération entre les établissements d'enseignement » et en « facilitant les échanges d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes éducatifs des États membres ».
2. Elle soutiendrait et compléterait les actions nationales par des tâches opérationnelles, en « encourageant l'augmentation des échanges, par exemple interscolaires et universitaires, de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs, et en favorisant la

participation des jeunes à la vie démocratique en Europe » et « le développement de l'enseignement à distance ».

L'AECC travaillerait dans le cadre de ce mandat, en se concentrant particulièrement sur l'éducation civique afin de renforcer les valeurs européennes énoncées à l'article 2 du TUE et dans la Charte. Ce mandat ne devrait cependant pas limiter les fonctions de l'Agence. Au contraire, un mandat flexible permettrait de répondre aux besoins en matière d'éducation civique et d'apporter son soutien aux enseignants, établissements et régions. Compte tenu de l'évolution actuelle de la situation sociale, politique et économique, l'AECC ferait preuve de souplesse et d'adaptabilité. Par exemple, les approches pédagogiques devraient être adaptées aux environnements éducatifs spécifiques ; les thèmes abordés seraient appropriés pour les élèves et étudiants et s'inspireraient d'événements récents ; et les méthodes d'apprentissage seraient adaptées aux nouvelles technologies.

L'AECC n'a pas pour objectif de créer des structures parallèles aux programmes et outils de financement de l'UE déjà existants, mais plutôt de regrouper et coordonner les activités qui y sont reliées.

L'AECC n'a pas pour objectif de créer des structures parallèles aux programmes et outils de financement de l'UE déjà existants, mais plutôt de regrouper et coordonner les activités qui y sont reliées, notamment par la mise en place de ressources plus importantes pour ces dernières. L'AECC éviterait également de dupliquer les structures des autorités nationales ou régionales dans le domaine de l'éducation. Des institutions et des organisations telles que le Conseil de l'Europe, l'Agence Fédérale Allemande pour l'Éducation Civique ou le Réseau d'Éducation Civique Européenne (*Networking European Citizenship Education*, ou NECE) verraient leurs actions soutenues et complétées, mais non dupliquées. L'AECC établirait des liens étroits avec les ONG et autres organismes locaux, nationaux et transnationaux existants, en particulier avec l'unité compétente du Conseil de l'Europe. L'AECC travaillerait également en étroite coordination avec les agences de l'UE : l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (*Fundamental Rights Agency* ou FRA), l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture (EACEA), et le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop).

2.3.2. Responsabilité, structure, financement et coopération avec les institutions de l'UE

Tout comme la FRA ou le Cedefop, l'AEEC devrait être établie comme l'une des agences décentralisées de l'UE. Les agences font partie intégrante du paysage institutionnel de l'Union et contribuent au succès de la mise en œuvre des politiques de l'UE. Dans le même état d'esprit, l'AEEC serait garante du bon accès et de la qualité de l'éducation civique, comme cela est prévu dans le cadre de l'EEA.

L'AEEC devrait être établie comme l'une des agences décentralisées de l'UE.

La remise de rapports et des contrôles sont des facteurs essentiels pour assurer la bonne gouvernance et la transparence des agences décentralisées de l'UE. À cette fin, un conseil d'administration serait nommé et chargé de gérer les activités financières et opérationnelles de l'Agence. Conformément aux processus d'audit, de suivi et de remise de rapports, fondés sur le règlement financier cadre (2019/715), l'AEEC serait responsable devant la Commission Européenne, le Parlement Européen et le Conseil par la présentation d'un rapport d'activité et bilan comptable. Ces deux documents devraient être validés au préalable par le conseil d'administration. Pour garantir à l'Agence son indépendance, le conseil d'administration devrait approuver son plan de travail pluriannuel, qui s'alignerait sur les objectifs et les critères de référence établis par les stratégies politiques concernées (par exemple l'espace européen de l'éducation, la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, le plan d'action pour la démocratie européenne).

Le conseil d'administration serait composé de représentants des institutions européennes intéressées et d'autres parties prenantes dans le domaine de l'éducation civique dans l'UE.⁴⁰ Des représentants du Parlement Européen, de la Commission Européenne, du Conseil de l'Europe, de la NECE et d'ONG comme le service d'action des citoyens européens (European Citizen Action Service ou ECAS) et le Forum Civique Européen seraient également membres. Les organismes les plus concernés devraient être représentés, 20 d'entre eux au maximum. Le conseil d'administration serait chargé de nommer la direction de l'AEEC. La direction, de son côté, serait responsable de l'administration quotidienne de l'Agence, de la gestion de toutes les questions liées aux ressources humaines, ainsi que de la préparation et de la mise en œuvre des décisions, stratégies, programmes et activités votés par le conseil d'administration.

La plupart des agences décentralisées sont entièrement financées par des contributions provenant du budget

de l'UE, comme le prévoit le cadre financier pluriannuel (CFP). Cela devrait également être le cas pour l'AEEC, qui relèverait du domaine des « agences décentralisées » mentionné à la rubrique 2.7 du CFP, « Investir dans les ressources humaines, la cohésion sociale et les valeurs ».⁴¹ Comme les négociations sur le prochain budget de l'UE n'auront lieu qu'après l'élection du Parlement Européen de 2024, le CFP actuel offre la possibilité de travailler d'ores et déjà sur cette proposition en établissant un projet pilote, dans le cadre du programme des Projets Pilotes et des Actions Préparatoires (PP/AP). L'introduction d'un projet pilote serait l'occasion de tester cette initiative et de préparer le terrain pour la mise en place effective de l'AEEC. Le lancement d'un PP/AP pourrait être l'occasion de tester la faisabilité de la nouvelle agence et ses avantages pour les systèmes éducatifs nationaux. Bien que le Conseil et la Commission puissent utiliser cet outil, c'est le Parlement européen qui est généralement à l'initiative des PP/AP.

Le conseil d'administration serait composé de représentants des institutions européennes intéressées et d'autres parties prenantes dans le domaine de l'éducation civique dans l'UE.⁴⁰

Par ailleurs, si les obstacles à la création de l'AEEC en tant qu'agence décentralisée sont trop importants, l'AEEC pourrait être créée au sein de la Direction Générale de l'Éducation, de la Jeunesse, du Sport et de la Culture (DG EAC) de la Commission Européenne. Toutefois, elle serait distincte de l'EACEA, qui ne se concentre pas sur l'éducation civique en tant que telle et gère déjà un grand nombre d'activités et de programmes de financement. L'inconvénient de l'appartenance de l'Agence à la Commission Européenne est qu'elle pourrait être considérée comme promouvant une vision particulière de l'identité européenne. En revanche, en tant qu'agence décentralisée, l'AEEC serait en mesure de soutenir l'éducation civique avec plus d'indépendance. Une autre possibilité serait d'implanter l'AEEC, plus modestement, comme unité au sein de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE qui se concentrerait particulièrement sur l'éducation civique non formelle et informelle.

2.4. ACTIVITÉS ET TÂCHES

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, l'AEEC exercerait les tâches de coordination et les tâches opérationnelles qui suivent. La définition de ces tâches constitue une première série de recommandations, qui reste est ouverte à la discussion. Leur mise en œuvre effective dépend de la volonté politique et de la faisabilité pratique.

2.4.1. Tâches de coordination

Mettre en place des plateformes de dialogue européennes en matière d'éducation civique

L'Agence développerait une plateforme européenne de dialogue et d'échange sur l'éducation civique. Ce dialogue inclurait les responsables politiques locaux, régionaux, nationaux et européens dans le domaine de l'éducation civique. L'objectif de cet échange structuré serait de recueillir des informations sur les meilleures pratiques de chacun, d'élaborer des recommandations politiques et de renforcer l'éducation civique ainsi que sa dimension européenne. Comme c'était le cas avec le Groupe de Travail ET 2020 sur la promotion des valeurs communes et de l'éducation inclusive, une expertise externe serait intégrée à l'Agence.

L'Agence développerait une plateforme européenne de dialogue et d'échange sur l'éducation civique.

De plus, un dialogue méthodique entre les autorités éducatives, les universitaires et les praticiens devrait être mis en place. Les représentants des secteurs de l'éducation formelle, non formelle et informelle et des milieux universitaires devraient fournir des recommandations et des conseils aux responsables politiques nationaux et européens sur la manière d'améliorer la mise en œuvre de l'éducation civique dans l'UE et de renforcer la dimension européenne de l'éducation civique. À cette fin, le groupe d'experts de la Commission européenne sur l'éducation et la formation prendrait forme. L'Agence collaborerait aussi étroitement avec les associations européennes et internationales et les réseaux de praticiens, tels que la NECE, l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement) et l'EARLI (European Association for Research on Learning and Instruction).

Coordonner et soutenir les efforts de consolidation de l'éducation civique

L'AEEC financerait et coordonnerait des programmes de consolidation de l'éducation civique parmi les multiplicateurs concernés, tel que les enseignants, les universitaires, ou encore les organisations de société civile proposant de l'éducation civique non formelle. Outre la transmission des valeurs européennes, les programmes de renforcement se concentreraient sur la dimension européenne de l'éducation civique et sur les méthodes et pratiques d'apprentissage innovantes, telles que les approches de démocratie délibérative et les méthodes de participation numérique. L'AEEC proposerait des programmes de renforcement de la dimension européenne de l'éducation civique à certains groupes d'intervenants proches de la sphère politique, tels que les journalistes, les parlementaires et les

fonctionnaires nationaux, par le biais d'activités, par exemple des voyages d'étude à Bruxelles, des séminaires et des formations continues.

Actuellement, chaque institution européenne produit son propre matériel pédagogique et propose de programmes de visites. L'Agence pourrait consolider ces efforts et leur impact en coordonnant les différents programmes proposés par les institutions. L'AEEC assurerait également l'augmentation du nombre de multiplicateurs nationaux, en travaillant en étroite collaboration avec les autorités publiques nationales. Cela permettrait de renforcer la dimension européenne de l'éducation civique, en particulier pour des groupes qui travaillent dans la sphère politique.

L'AEEC financerait et coordonnerait des programmes de consolidation de l'éducation civique.

2.4.2. Tâches opérationnelles

Mettre en place un suivi continu en matière d'éducation civique ainsi qu'une unité de recherche

L'AEEC coordonnerait et soutiendrait la recherche et le suivi à long terme en matière d'éducation civique dans l'UE. L'Agence contribuerait au suivi de l'éducation et de la formation de la Commission européenne, faisant de l'éducation civique un sujet d'analyse permanent. Une unité de recherche au sein de l'Agence assurerait une analyse complète et régulière de l'éducation civique dans l'UE. Cela devrait se faire en étroite collaboration avec le réseau Eurydice. Toutefois, la collecte de données devrait aller au-delà de la pratique actuelle, qui repose uniquement sur les données fournies par les gouvernements nationaux. L'unité de recherche de l'AEEC pourrait commander des rapports de suivi réguliers et des recherches sur mesure concernant l'éducation civique, par exemple au Centre commun de recherche (CCR), au service de la Commission européenne pour la science et le savoir, mais aussi à des universités et des centres de recherche externes. Ces recherches et analyses devraient permettre d'établir des critères d'évaluation concrets, des points de référence et des recommandations sur l'éducation civique dans les pays de l'UE.

L'AEEC coordonnerait et soutiendrait la recherche et le suivi à long terme en matière d'éducation civique dans l'UE.

Établir un programme de subventions à long-terme pour l'éducation civique non-formelle et informelle

L'AEEC devrait mettre en place et coordonner un mécanisme de financement opérationnel à long terme pour l'éducation civique non formelle et informelle, en soutenant les organisations qui cherchent à promouvoir les valeurs européennes, en particulier lorsque les possibilités de financement ne sont pas disponibles au niveau national et/ou local. Ce mécanisme devrait également offrir aux groupes informels locaux et aux petites ONG des fonds pour des campagnes d'information et des activités de terrain, puisqu'ils n'y ont pas accès actuellement au niveau de l'UE. Les appels à propositions devraient être lancés en étroite collaboration avec les acteurs locaux, en reconnaissant la diversité des cultures et les différents besoins éducatifs dans l'UE.

Les fonds iraient directement aux organisations sur le terrain. Celles-ci ne travailleraient pas forcément sur la dimension européenne de l'éducation civique, mais devraient adhérer aux valeurs européennes et les promouvoir. L'AEEC serait également responsable de la stratégie et des critères de financement, de la gestion des projets et du soutien aux bénéficiaires ainsi que des processus d'évaluation. L'AEEC serait en contact étroit avec des organisations telles que l'Office franco-allemand pour la jeunesse, et avec des fonds bilatéraux, comme le Fonds franco-allemand pour les citoyens. Elle aiderait également les autres États membres de l'UE à établir des fonds bilatéraux similaires pour promouvoir l'éducation civique et les échanges non formels et informels.

L'AEEC devrait mettre en place et coordonner un mécanisme de financement opérationnel à long terme pour l'éducation civique non formelle et informelle, en soutenant les organisations qui cherchent à promouvoir les valeurs européennes.

Fournir des outils pédagogiques et des informations faciles d'accès

L'AEEC commanderait des outils d'enseignement et d'apprentissage, pour fournir au grand public des informations faciles d'accès sur des sujets politiques et tenant compte des différentes positions politiques, sociales et culturelles aux quatre coins de l'Europe. Les supports utilisés et s'adresseraient à des publics d'âges différents, dans toutes les langues européennes, et utiliseraient des approches pédagogiques variées. Ainsi, les enseignants de toute l'UE pourraient se procurer une vaste base de données et de matériel éducatif à utiliser dans les salles de classe, et aussi dans d'autres cadres éducatifs (non formels et informels). Idéalement, ces outils devraient faire partie intégrante des programmes scolaires nationaux ou régionaux, afin qu'ils soient

toujours disponibles et utilisés à l'école. L'Agence pourrait prendre en charge la traduction et la diffusion de supports éducatifs et des publications préexistants - tant ceux créés par l'UE que par les autorités éducatives nationales. Ceci permettrait de faciliter la compréhension entre citoyens de l'UE et de mettre davantage l'accent sur la dimension européenne de l'éducation civique.

La plateforme en ligne européenne pour l'enseignement scolaire « School Education Gateway » propose déjà du matériel d'information. Cette plateforme est dédiée à l'éducation formelle ; l'EPALE dispose aussi d'un centre de ressources. Toutefois, ces matériaux pédagogiques ne sont pas axés sur l'éducation civique en tant que telle et n'ont pas été développés par les enseignants. Il n'existe pas non plus d'informations sur la manière dont les ressources sont distribuées et utilisées dans l'UE. Enfin, le service de communication de la Commission (DG COMM) fournit également de la documentation sur le fonctionnement de l'UE, tout comme le font les bureaux d'Europe Direct dans les différents États membres de l'UE. Cependant, étant préparé par un organe de l'UE, il s'agit de matériel de communication plutôt que de matériel spécifiquement conçu à des fins pédagogiques.

L'Agence devrait accorder des subventions aux petits organismes d'enseignement pour garantir l'accès aux infrastructures numériques, telles que l'utilisation de stockage en nuage (« cloud ») et les outils de conférence web.

Fournir une infrastructure numérique et des formations aux méthodes et outils numériques

L'Agence devrait accorder des subventions aux petits organismes d'enseignement pour garantir l'accès aux infrastructures numériques, telles que l'utilisation de stockage en nuage (« cloud ») et les outils de conférence web, conformément aux normes européennes en matière de protection des données et de cyber-sécurité. De cette façon, les petites organisations de société civile ne seraient pas désavantagées dans des situations comme celle que nous connaissons actuellement, où le travail et l'apprentissage à distance sont une nécessité. L'Agence devrait également assurer une formation pour apprendre à utiliser l'infrastructure numérique qu'elle fournit aux organisations. Ainsi, grâce aux méthodes et outils d'apprentissage numérique, une éducation civique numérique et innovante serait possible dans toute l'Europe. Enfin, pour lutter contre les informations fallacieuses et la désinformation, l'AEEC distribuerait des subventions aux organisations qui dispensent des formations en éducation aux médias numériques, ce qui serait conforme au plan d'action en matière d'éducation numérique de la Commission européenne.

2.5. PRINCIPES ORGANISATIONNELS ET DE GOUVERNANCE

2.5.1. Refléter les valeurs européennes dans la structure organisationnelle

Une organisation hiérarchique typique ne correspondrait pas aux objectifs de l'Agence, qui sont de favoriser la prise de décision démocratique, l'engagement des citoyens, la pensée critique et la responsabilité individuelle.

La structure organisationnelle devrait refléter les valeurs promues, tant dans sa construction que dans son fonctionnement quotidien. Cela signifie que l'AEEC devrait, en interne, se targuer d'avoir un personnel diversifié, un processus décisionnel démocratique et équitable et des employés actifs, engagés et responsables. Une telle structure organisationnelle pourrait sembler radicale et innovante, surtout par rapport au fonctionnement actuel des organismes publics. Cependant, étant donné les profonds changements nécessaires pour réformer les démocraties et améliorer les liens entre l'UE et ses citoyens, de nouvelles formes d'organisation interne doivent se refléter dans la structure institutionnelle de l'Agence.

La structure organisationnelle devrait refléter les valeurs promues, tant dans sa structure institutionnelle que dans son fonctionnement quotidien.

En outre, ce mode flexible de gouvernance pourrait contrer la critique selon laquelle la création de l'AEEC entraînerait encore plus de bureaucratie au niveau de l'UE. En effet, une structure bien coordonnée pour

TÂCHES DE L'AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉDUCATION CIVIQUE

Tâches de coordination :

- Mettre en place des plateformes de dialogue européennes en matière d'éducation civique
- Coordonner et soutenir les efforts de consolidation de l'éducation civique

Tâches opérationnelles :

- Mettre en place un suivi continu en matière d'éducation civique ainsi qu'une unité de recherche
- Établir un programme de subventions à long terme pour l'éducation civique non-formelle et informelle
- Fournir du matériel pédagogique et des informations facilement accessibles
- Fournir une infrastructure numérique et des formations aux méthodes et outils numériques

l'éducation civique dans l'UE pourrait au contraire réduire la bureaucratie, en créant une plaque tournante pour les programmes et initiatives existants et en veillant à ce qu'il n'y ait pas de duplication des efforts dans les différents domaines politiques.

2.5.2. Principes organisationnels

Autogestion

L'AEEC devrait être fondée sur l'autonomie, la confiance et la responsabilité. Cela signifie que les employés peuvent assumer différents rôles au sein de l'organisation. Les tâches organisationnelles, telles que la gestion des ressources humaines ou les services juridiques, ne devraient pas être effectuées par des départements spécialisés, mais par des employés possédant les compétences, les aptitudes et la motivation appropriées. Les membres de l'équipe devraient décider de la répartition des tâches à tout moment. Au sein de l'Agence, chacun serait encouragé à participer, à partager des idées et à prendre des décisions.

Au sein de l'Agence, chacun serait encouragé à participer, à partager des idées et à prendre des décisions.

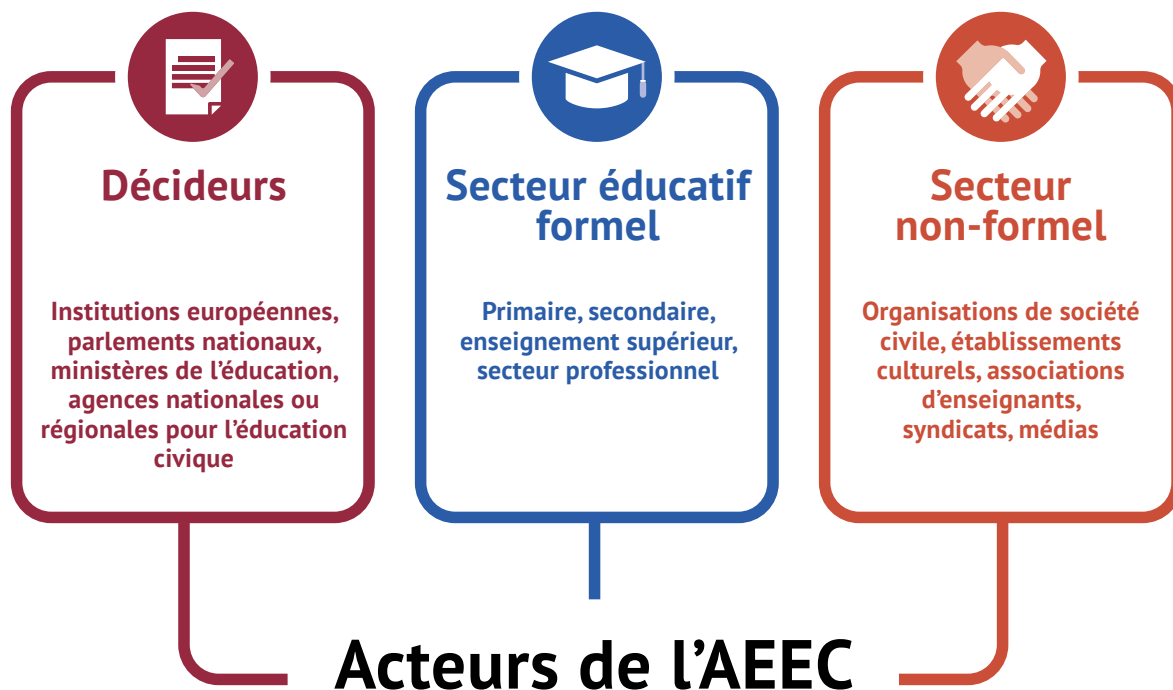
Décentralisation et numérisation

Le fonctionnement décentralisé de l'Agence serait étroitement lié à sa méthode de travail numérisée. La pandémie de COVID-19 a obligé les organisations à réévaluer leurs méthodes de travail traditionnelles, ce qui devrait également être le cas de l'AEEC. Pour soutenir la mise en place d'un personnel véritablement européen, l'Agence devrait permettre à ses employés de travailler à distance en Europe.

De cette façon, une bonne connaissance des acteurs locaux travaillant sur l'éducation civique et des relations étroites avec eux seraient établies. Des conditions de travail flexibles et adaptées à la situation individuelle de chaque employé permettraient de constituer des équipes diversifiées. Pour gérer cette nouvelle méthode de travail, un investissement considérable dans l'infrastructure informatique serait nécessaire. Des espaces de bureau seraient accessibles dans certains pays de l'UE, mais la majorité du travail se ferait à distance. Des réunions en présentiel auraient toujours lieu régulièrement.

Transparence

L'Agence devrait suivre, en interne, une politique de transparence irréprochable. Les membres du personnel seraient invités à travailler avec leurs collègues en toute transparence, indépendamment de leur rôle.



Cela permettrait d'autonomiser les employés et de s'assurer qu'ils travaillent tous de manière responsable. Peu d'informations devraient être confidentielles au sein de l'organisation, car la confiance doit être le pilier principal. De plus, l'Agence assurerait aussi la transparence vis-à-vis du grand public quant à son financement, ses structures et principes organisationnels, ses projets et ses méthodes de travail.

Inclusion et diversité

L'Agence vise à promouvoir l'inclusion et la diversité dans toutes ses politiques, ses programmes, ses financements et son fonctionnement interne. Cela signifie que les mécanismes de recrutement garantiraient une grande diversité de profils socio-économiques, de groupes d'âge, de genres et d'origines ethniques. L'Agence appliquerait une politique non discriminatoire dans ses structures et son fonctionnement et mettrait en avant cette politique dans ses programmes et sa communication. Elle devrait également favoriser la vie de famille, veiller à lever tout obstacle entravant une vie professionnelle épanouie, et garantir à tous ses employés l'égalité des chances. Une approche de l'éducation civique par les pairs (« peer to peer ») devrait être encouragée au sein de l'AECC ainsi que des organisations qu'elle finance.⁴²

Souplesse et stratégie de l'impact

L'AECC devrait analyser et évaluer régulièrement son propre mode de fonctionnement pour qu'il reste souple, flexible et pertinent. L'Agence devrait inclure tous les

employés dans les processus qui définissent l'orientation stratégique de l'organisation, en étroite coopération avec le conseil d'administration et la direction. L'AECC devrait adopter des méthodes de développement organisationnel telles que la « théorie du changement », qui lui permettraient « d'identifier les objectifs à long terme, puis de s'en inspirer pour identifier toutes les conditions [...] qui doivent être réunies [...] pour que ces objectifs se réalisent »⁴³. Par ailleurs, la stratégie de l'Agence serait de rester centrée sur l'impact de ses projets, afin de s'assurer de leurs répercussions positives sur la société.

2.5.3. Structures de gouvernance de l'AECC

La principale structure organisationnelle de l'Agence se fonderait sur des équipes autogérées d'environ 10 à 12 personnes. Les activités et les tâches de l'Agence mentionnées ci-dessus ne seraient pas séparées en départements, mais seraient plutôt réparties entre les employés en fonction de leurs compétences, de leurs connaissances et de leur motivation. Un employé devrait être en mesure de prendre en charge plusieurs types de tâches. Pour assurer une coordination harmonieuse avec les autres institutions de l'UE et les nombreux partenaires, et pour respecter les exigences légales normalement applicables à une agence, certains employés assumeraient des fonctions officielles. Toutefois, ils ne les assumeraient pas dans leur vie professionnelle quotidienne, car cela serait incompatible avec la structure de travail autogérée de l'Agence. Il est prévu que l'AECC

sélectionne soigneusement ses employés afin d'assurer un équilibre entre les différents États membres de l'UE et les diverses compétences requises, notamment en matière de gestion de projets, de communication, de recherche, de formation et d'enseignement, ainsi que de pédagogie. De même, la diversité au sein des équipes et de la direction paraît fondamentale du point de vue du genre, de l'aspect socio-économique, mais aussi ethnique. Chaque équipe recruterait ses propres collègues, en suivant les grandes lignes directrices de l'Agence pour continuer à garantir le principe de diversité.⁴⁴

Afin d'assurer le fonctionnement de l'organisation, l'AEEC fournirait un accompagnement permanent garantissant aux employés les compétences et les aptitudes nécessaires au travail en équipes autogérées. Par ailleurs, l'AEEC établirait un intranet convivial, qui permettrait aux employés de partager leurs connaissances, leur expertise et leurs expériences avec d'autres. Cette plateforme serait essentielle pour gérer l'organisation du travail en interne et s'assurer que les employés puissent travailler de manière décentralisée.

Les processus décisionnels stratégiques (par exemple concernant les programmes de travail annuels) devraient se faire sur un mode consultatif plutôt que de façon directive. Les décisions devraient être prises collectivement par les équipes après un processus de consultation des collègues, ce qui permettrait aux employés considérés comme des experts dans leur domaine de donner également leur avis sur la question.

3. Étapes vers une Agence Européenne pour l'Éducation Civique

La création d'une AEEC est un objectif à long terme et une tâche ambitieuse ; certains gouvernements de l'UE pourraient s'avérer réticents et invoquer la souveraineté nationale dans le domaine de l'éducation, ainsi que le principe de subsidiarité, en faisant valoir qu'il n'est pas nécessaire que l'UE intervienne dans ce domaine. Ils pourraient également penser que l'UE, en harmonisant l'éducation civique, en viendrait à détruire la diversité culturelle de l'Europe. De telles critiques peuvent être dissipées en soulignant l'objectif clair énoncé à l'article 165 du TFUE, qui affirme l'importance d'investir davantage dans l'éducation au niveau de l'UE.

L'UE devrait également insister sur la nécessité de sauvegarder les valeurs européennes et sur les incohérences dans certains domaines, par exemple quant à l'exercice des droits de citoyenneté européenne. L'UE pourrait également témoigner de la fonction de soutien de l'AEEC, qui ne ferait pas double emploi avec les structures et organisations existantes aux niveaux nationaux, régionaux ou locaux. Enfin, les voix critiques concernant l'indépendance de l'AEEC peuvent être rassurées : l'Agence serait bien indépendante des autres institutions de l'UE, elle serait



PRINCIPES ORGANISATIONNELS DE L'AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉDUCATION CIVIQUE

- Autogestion
- Décentralisation et numérisation
- Transparence
- Inclusion et diversité
- Souplesse et stratégie de l'impact

En outre, l'AEEC devrait travailler avec plusieurs procédures établies : des mécanismes d'évaluation et de suivi de l'octroi de subventions par l'Agence, un mécanisme interne de résolution des conflits, et une série de directives visant à établir une culture de réunion productive et constructive.

Enfin, l'AEEC pourrait mettre en place un certain nombre d'organes consultatifs non permanents tels qu'un groupe de réflexion universitaire, afin d'intégrer les derniers avancements de la recherche dans ses programmes et ses politiques. Ou encore, des groupes de travail ad hoc pour fournir des conseils spécifiques dans certains domaines.

décentralisée et disposerait de mécanismes de rapport spécifiques.

Certains gouvernements de l'UE pourraient s'avérer réticents et invoquer la souveraineté nationale dans le domaine de l'éducation, ainsi que le principe de subsidiarité.

Compte tenu des priorités actuelles au niveau de l'UE et de la structure politique au sein du Conseil européen, la mise en œuvre de cette proposition ne devrait pas avoir lieu avant les prochaines élections européennes de 2024. Toutefois, cela ne devrait pas nous empêcher d'envisager différentes voies et de préparer les prochaines étapes pour mettre l'éducation civique à l'ordre du jour, de progresser pour garantir un meilleur accès à l'éducation civique et une meilleure qualité de celle-ci, de renforcer la dimension européenne de l'éducation civique

et de favoriser des méthodes d'apprentissage innovantes et numériques.

Nous soutenons pleinement les recommandations énoncées dans la récente déclaration de la NECE, « Un moment décisif pour l'éducation civique en Europe ». ⁴⁵ Nous voudrions insister sur certains des points suivants qui y sont exposés :

- La Commission Européenne devrait faire de l'éducation civique une priorité du plan de relance de l'UE « NextGenerationEU » et favoriser une approche globale de l'éducation civique.
- Le programme Erasmus+ devrait promouvoir l'éducation civique pour tous les âges et veiller à ce qu'il ne touche pas uniquement les Européens ayant accès à la mobilité et un niveau d'études supérieures.
- Le plan de la Commission pour la réalisation d'un Espace européen de l'éducation (EEA) jusqu'en 2025 devrait inclure des mesures concrètes sur l'éducation civique et des initiatives en ce sens, afin de renforcer la dimension européenne de l'éducation civique.
- La Commission Européenne devrait promouvoir la mise en œuvre du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe en tant que norme pour l'élaboration et l'évaluation des programmes d'enseignement par les autorités nationales.

Par ailleurs, les recommandations de la NECE ci-dessus devraient être complétées par les suivantes :

- Permettre une plus grande régularité dans le suivi de l'éducation civique par le biais du réseau Eurydice, en utilisant des sources plus diversifiées et indépendantes. À cette fin, il conviendrait d'affecter à Eurydice du personnel supplémentaire qui se consacrerait spécifiquement à l'éducation civique.
- Inclure l'éducation civique dans le plan d'action en matière d'éducation numérique afin de favoriser des méthodes d'apprentissage innovantes dans le domaine de l'éducation civique.
- Lancer une stratégie européenne pour l'éducation civique afin d'identifier les lacunes des programmes et activités existants, de les compléter et de les coordonner.

- Mettre en place une unité au sein de la DG EAC de la Commission Européenne qui se concentrerait exclusivement sur l'éducation civique, et/ou un groupe de travail permanent ET 2020 sur l'éducation civique.
- Développer un projet de recherche Jean Monnet qui puisse élaborer des critères de référence et d'évaluation pour la recherche et le suivi dans le domaine de l'éducation civique. Cela ouvrirait la voie à une compréhension plus globale de la situation dans tous les États membres.
- Maintenir une collaboration étroite entre les plateformes et organisations existantes qui promeuvent l'éducation civique dans les États membres de l'UE, en particulier dans les secteurs non formels et informels (c'est-à-dire la NECE, l'ECAS, les organisations locales et nationales).
- Inscrire l'éducation civique à l'ordre du jour de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe (*Conference on the Future of Europe*, ou CoFoE), en reconnaissant que l'éducation civique est un tremplin pour la démocratie européenne. Les citoyens pourraient s'impliquer dans le projet et le développement du programme et approfondir la proposition de l'AEEC.

Outre la Commission européenne, il existe plusieurs autres acteurs concernés par la promotion de l'éducation civique dans l'UE. Le Parlement européen, les partis politiques européens et les groupes parlementaires devraient mettre l'éducation civique à l'ordre du jour lorsqu'ils discutent des valeurs européennes et de l'éducation. Les gouvernements nationaux jouent aussi un rôle crucial, car dans la plupart des États membres de l'UE, ils sont responsables des politiques d'éducation formelle. Nous soutenons pleinement les recommandations qui visent à améliorer l'éducation civique dans les contextes nationaux, comme le dernier rapport de l'Institut Jacques Delors sur la dimension européenne dans l'éducation nationale française. ⁴⁶ Enfin, les villes, les régions et les autorités locales, ainsi que la société dans son ensemble, ont l'importante responsabilité de soutenir les efforts politiques pour plus d'éducation civique en Europe.

Conclusion

La création d'une AEEC est une tâche ambitieuse. Elle nécessiterait le soutien politique, et des institutions européennes, et des gouvernements nationaux. Malgré les objectifs clairs fixés par les ministres de l'éducation européens pour encourager une citoyenneté active, la politique en matière d'éducation est toujours considérée comme une compétence nationale. Cela signifie que les États membres pourraient se méfier des politiques européennes ambitieuses dans ce domaine. En outre, l'éducation civique n'est pas considérée comme une priorité en période de crise sanitaire et économique, malgré le fait qu'il serait nécessaire d'investir dans l'éducation civique aujourd'hui afin d'assurer la solidité de nos démocraties à l'avenir.

La création d'une AEEC est une tâche ambitieuse. Elle nécessiterait le soutien politique, et des institutions européennes, et des gouvernements nationaux.

L'UE devrait saisir la crise sanitaire pour renforcer l'éducation civique pour deux raisons :

1. Les dernières années ont montré une aggravation de la crise de l'État de droit dans l'UE et le mécontentement persistant des citoyens à l'égard

de l'Union, tout cela dans le contexte d'une érosion démocratique au niveau global. Il est nécessaire de trouver des moyens novateurs de traiter les violations des valeurs européennes et d'améliorer la situation de la démocratie dans l'UE. Il serait important de reconnaître le rôle crucial des citoyens de l'UE pour sauvegarder les valeurs européennes à long terme.

2. La création d'une AEEC pourrait compléter les efforts de la Commission européenne afin de combattre la désinformation et les « fake news » en renforçant la capacité des citoyens à faire face aux changements structurels, tels que le changement climatique et la transformation numérique. La création de l'AEEC permettrait aux citoyens de l'UE de participer à des activités délibératives, telles que la Conférence sur l'avenir de l'Europe (CoFoE). La création de l'agence pourrait également générer une plus grande participation aux élections, ce qui renforcerait la légitimité des institutions démocratiques nationales et européennes.

L'éducation civique devrait être une partie intégrale de la stratégie de relance après la pandémie. Au lieu de se concentrer uniquement sur l'économie, l'UE pourrait investir dans la cohésion sociale et le fondement de la coopération européenne. Il n'y aura pas de « retour à la normale » dans les mois ou les années à venir. Afin de contrer les conséquences à long terme de la crise sanitaire, les institutions européennes et les gouvernements nationaux devraient investir dans l'éducation civique.

- ¹ Pour plus d'informations sur la formation de l'identité européenne, voir Rohde-Liebenau, Judith (2020), ["Raising European Citizens? European Identity in European Schools"](#), *JCMS: Journal of Common Market Studies*, p.1-19.
- ² Gehrke, Laurenz, « [Hungary no longer a democracy](#) », *Politico*, 6 mai 2020.
- ³ Reporters Sans Frontières, ["Slovaquie"](#) ; Reporters Sans Frontières, ["Malte"](#) (articles consultés le 2 décembre 2020).
- ⁴ Pour plus d'information sur l'impact des mesures de santé publique sur la démocratie, l'État de droit et les droits humains dans l'UE, voir Marzocchi, Ottavio (2020), ["The impact of COVID-19 measures on democracy, the rule of law and fundamental rights in the EU"](#), PE 651.343, European Parliament.
- ⁵ Carothers, Thomas et Andrew O'Donohue (2020), ["Polarization and the pandemic"](#), Washington DC : Carnegie Endowment for International Peace.
- ⁶ European Civic Forum, ["Open Letter to EU and national leaders"](#), 6 juillet 2020a ; European Civic Forum, ["Civic organisations to secure historic victory"](#), 13 novembre 2020b.
- ⁷ Les droits de citoyenneté dans l'UE sont précisés dans l'[Art.18](#) du TFUE (Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne), et le Chapitre V de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.
- ⁸ Commission européenne, [«Resilience»](#) (consulté le 2 décembre 2020).
- ⁹ Commission européenne (2020a), ["European Skills Agenda for sustainable, competitiveness, social fairness and resilience"](#), p.14.
- ¹⁰ Conseil de l'UE (2018a), ["Council Recommendation of 22 May 2018 on promoting common values, inclusive education, and the European dimension of teaching"](#), 2018/C 195/01, p.2.
- ¹¹ Réunion informelle des ministres de l'éducation européens (2015), ["Declaration on Promoting citizenship and the common values of freedom, tolerance and non-discrimination through education"](#), p.4.
- ¹² Conseil de l'UE (2018a), *op.cit.*
- ¹³ Conseil de l'UE (2009), ["Council conclusions of 12 May 2009 on a strategic framework for European cooperation in education and training \(ET 2020\)"](#), 2009/C 119/02, p.1
- ¹⁴ *Ibid.*
- ¹⁵ Conseil de l'UE (2018b), ["Resolution of the Council of the European Union and the Representatives of the Governments of the Member States meeting within the Council on a framework for European cooperation in the youth field: The European Union Youth Strategy 2019-2027"](#), 2018/C 456/01, p.2.
- ¹⁶ KU Leuven, ["Case4EU@School > Case teaching about EU rights and values in secondary school"](#) (consulté le 2 décembre 2020).
- ¹⁷ Commission européenne (2020b), ["Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions on achieving the European Education Area by 2025"](#), COM(2020) 625 final, Bruxelles.
- ¹⁸ Commission européenne, ["Digital Education Action Plan \(2021-2027\)"](#) (consulté le 2 décembre 2020).
- ¹⁹ Commission européenne (2020c), ["EU's next long-term budget and NextGenerationEU: Key facts and figures"](#).
- ²⁰ Conseil de l'Europe (2010), ["Charter on Education for Democratic Citizenship and Human Rights Education"](#), Strasbourg.
- ²¹ Commission européenne, ["European policy cooperation \(ET 2020 framework\)"](#) (consulté le 2 décembre 2020).
- ²² Eurydice (2012), ["Citizenship Education in Europe"](#), Bruxelles : Education, Audiovisual and Culture Executive Agency; Eurydice (2017), ["Citizenship Education at School – 2017"](#), Bruxelles : Education, Audiovisual and Culture Executive Agency.
- ²³ Commission européenne (2019a), ["European Education and Training Expert Panel: Summary of findings and of the discussion at the 2019 Forum on the Future of Learning"](#), Bruxelles.
- ²⁴ Agence fédérale allemande pour l'éducation civique, ["Citizenship Education"](#).
- ²⁵ Eurydice (2012), *op.cit.*, p.13.
- ²⁶ Losito, Bruno, Gabriella Agrusti, Valeria Damiani, Wolfram Schulz (2016), ["Young People's Perceptions of Europe in a Time of Change. IEA International Civic and Citizenship Education Study 2016: European Report"](#), Amsterdam : International Association for the Evaluation of Educational Achievement, p.xiv.
- ²⁷ Voir : Commission européenne, ["EU policy in the field of adult learning"](#) (consulté le 2 décembre 2020); Conseil de l'UE (2011), ["Council Resolution on a renewed European agenda for adult learning"](#), 2011/C 372/01.
- ²⁸ Conseil de l'UE (2011), *op.cit.*, pp.5-6
- ²⁹ Lifelong Learning Platform (2015), ["Manifesto: Building the future of learning in Europe"](#), Bruxelles.
- ³⁰ Commission européenne, ["EPALE"](#) (consulté le 2 décembre 2020).
- ³¹ Commission européenne (2019b), ["Digital Economy and Society Index \(DESI\) 2020: Human Capital"](#).
- ³² Eurydice (2012), *op.cit.*
- ³³ Commission européenne (2019a), *op.cit.*, p.12.
- ³⁴ Cet acronyme ne doit pas être confondu avec la « European Academy for Certified Education », une entreprise implantée à Berlin qui propose des cours de formation et des projets d'échange dans le cadre d'Erasmus+.
- ³⁵ Conseil de l'Europe (2010), *op.cit.*, pp.5-6.
- ³⁶ Conseil de l'UE (2018c), ["Council Recommendation of 22 May 2018 on key competences for lifelong learning"](#), p.10.
- ³⁷ Conseil de l'UE (2018a), *op.cit.*, p.2.
- ³⁸ McCann, Gerard and Peter Finn (2006), ["Identifying the European Dimension in citizenship education"](#), *Policy & Practice – A Development Education Review*, Issue 3, p.52-63.
- ³⁹ Commission européenne (2015a), ["Analytical Fiche Nr° 2: Creation of agencies"](#).
- ⁴⁰ Commission européenne (2015b) ["Analytical Fiche Nr° 5: Composition and Designation of the Management Board"](#).
- ⁴¹ Commission européenne (2020d), ["Communication from the Commission to the European Parliament, the European Council, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions: The EU budget powering the recovery plan for Europe"](#), COM(2020) 442 final, Bruxelles.
- ⁴² Pour plus d'information sur l'approche de la diversité, voir Rolvering, Anne (2019, ed.), ["Understanding Europe: Approaches to diversity-oriented peer education"](#), Berlin : Schwarzkopf-Stiftung.
- ⁴³ Center for Theory of Change, ["What is theory of change?"](#) (consulté le 2 décembre 2020).
- ⁴⁴ Cette structure organisationnelle s'inspire de Frédéric Laloux (2014), ["Reinventing Organizations: A Guide for Creating Organizations Inspired by the Next Stage of Human Consciousness"](#), Nelson Parker.
- ⁴⁵ Networking Citizenship Education in Europe (2020), ["Declaration 2020 – A watershed moment for citizenship education in Europe"](#).
- ⁴⁶ Chopin, Thierry (2020), ["Enseigner l'Europe en France : Ancrer la dimension européenne dans l'enseignement secondaire français"](#), Paris : Institut Jacques Delors.

Le *European Policy Centre* (EPC) est un centre de réflexion indépendant et à but non lucratif qui se consacre à la promotion de l'intégration européenne par l'analyse et le débat. Il soutient et incite les responsables européens à prendre des décisions éclairées fondées sur des preuves et des analyses solides, et il fournit une plateforme pour engager les partenaires, les parties prenantes et les citoyens dans l'élaboration des politiques de l'UE et dans le débat sur l'avenir de l'Europe.

L'initiative *Connecting Europe* a été lancée en 2017 par le centre de réflexion européen *European Policy Centre* et la fondation allemande *Stiftung Mercator*. *Connecting Europe* a mis en place un réseau européen d'organisations de société civile et encourage les échanges avec les décideurs européens, afin de permettre aux petites organisations d'avoir accès à la sphère européenne et d'améliorer les politiques de l'UE.

VALUES UNITE est une initiative qui plaide en faveur de la création d'une Agence Européenne pour l'Éducation Civique. Elle a été fondée en juin 2020 par Susanne Zels et Sophie Pornschlegel avec le soutien de JoinPolitics, une start-up allemande qui finance les talents politiques et leurs idées.



With the strategic
support of



With the support of
Europe for Citizens Programme
of the European Union